

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 08 mars à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 2 mars 2023

Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Marie-Claude BODEN, Jean-Marie MIGNOT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Frédérique GRANET, Dimitri NIOSSOBANTOU, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Catherine GOUDOUD
 Martine LEPETIT À Gilbert ROUSSEAU
 Jean-Jacques MORLAY À Gaston CHASSAIN
 Marie-José ROBERT À Marie-Claude BODEN
 Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE
 Magali BOISSONNEAU À Alain GERBAUD
 Céline DUPUY-LEGRAND À Nicolas BALOT
 Chantal BOUTHINAUD À Pascal BUSSIERE

Étaient absents excusés :

Laure ROUBERTIE

Secrétaire de séance : Madame Bénédicte MARCOUL-SOULIE

N°2023/D/017 - Objet : Affectation du résultat 2022 Budget lotissement du Clos des Cèdres

Monsieur Gaston CHASSAIN présente aux membres du Conseil municipal la démarche d'affectation du résultat 2022, pour le budget du lotissement du Clos des Cèdres.

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	99 132,73 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1		REPORT EXCEDENTAIRE N-1	196 576,97 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	56 985,23 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	99 132,73 €
RECETTES DE L'EXERCICE	99 132,73 €	RECETTES DE L'EXERCICE	99 132,73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	42 147,50 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	-56 985,23 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	196 576,97 €
<i>(001 en dépenses)</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	56 985,23 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	56 985,23 €	TOTAL A AFFECTER	56 985,23 €
PRELEVEMENT A EFFECTUER		REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)	139 591,74 €
sur la Section de Fonctionnement	56 985,23 €		
<i>Prélèvement effectué sur la SF article 106 du BP : 56985,23€</i>			

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reprendre ces chiffres au budget primitif 2023 du budget annexe lotissement le clos des Cèdres.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 08 mars

Le Maire,

Gaston CHASSAIN.

